



Frais de notaire et plus values

Par **BARTHEZ FLOANA**, le **23/10/2018** à **15:20**

Bonjour

Nous avons acheté une maison en 2001 à 50/50

Monsieur a réglé les frais de notaires sur ses deniers personnels pour un montant de 9300€.

Aujourd'hui séparés (nous n'étions ni mariés ni pacsés)

Monsieur m'informe que outre le remboursement des frais avancés de 9300€ (ce qui est tout à fait normal), je devrais m'acquitter lors de la vente d'une plus value sur les frais de notaires (ce dont je n'ai jamais entendu parlé....)

Je précise qu'il s'agit d'une résidence principale

Pouvez-vous me confirmer ces dires?

Par avance merci